



Periode d'essai - Rupture employé

Par **participe_passe**, le **26/12/2015** à **08:13**

Bonjour,

J'ai été employée en contrat professionnalisation au 15 novembre, après avoir passé un test d'entrée et un entretien d'embauche.

Mon contrat prévoyait une période d'essai de 1 mois.

Durant les 3 premières semaines j'ai effectué une formation (hors du site dans lequel je devais travailler à terme et sans contact avec mes supérieurs directs durant cette période).

Durant cette formation, nous avons 4 examens à passer pour lesquels j'ai obtenu d'excellent résultat.

J'ai alors intégré le staff (il était composé de 24 salariés) le lundi de la troisième semaine et nous avons été présentés à nos supérieurs. J'avais bien senti un froid (jamais de réponse à mes bonjours, le regard toujours fuyant quand elles s'adressaient à moi) mais je suis restée correcte et à ma place.

J'avais des objectifs que j'ai parfaitement rempli.

Pourtant, le vendredi de la même semaine, on a mis fin à ma période d'essai, sans aucun motif. Cette décision m'a totalement abruti ! Je suis en recherche d'emploi depuis 1 ans (non indemnisée), ce contrat était important pour moi, je suis dans une situation extrêmement précaire, j'élève seule mes trois enfants, aussi je me suis appliquée et énormément investie. J'avais de bons contacts avec mes collègues, plusieurs m'ont envoyé des messages de soutiens en indiquant qu'ils ne comprenaient pas cette décision.

Je ne comprends pas comment on peut mettre fin à une période d'essai et renvoyer quelqu'un à sa misère sans qu'une question professionnelle ou de qualification ne viennent appuyer une décision aussi radicale.

Ai je un moyen d'action ?

Merci

Par **P.M.**, le **26/12/2015** à **09:19**

Bonjour,

Si je comprends bien, la rupture de la période d'essai a eu lieu au cours de la sixième semaine après l'embauche alors que la période d'essai devait durer un mois et même si pendant les 3 première semaines, vous étiez en formation, l'employeur était donc hors délai et il ne pouvait plus que le faire pour faute grave en respectant la procédure disciplinaire...

Un recours me semble donc possible...